

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 30 JANVIER 2017, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h06 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Est également présente la greffière, Me Julie Waite.

---

**CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**Certificat de la greffière**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 25 janvier 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

---

Me Julie Waite, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À 20h06, la régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION  
2017-01-017**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après modifié, en retirant le point :

- 4.2 Fin d'emploi d'un employé cadre

et en ajoutant le point :

- 4.4 Embauche du directeur du Service des travaux publics de la Ville

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2017**

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
- 4.1 Tour de télécommunication – Telus

- 4.2 Fin d'emploi d'un employé cadre
- 4.3 Autorisation de signature d'une mainlevée – Lots numéros 5 374 576 et 5 374 577
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h08 à 21h02 :

- |                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1. Gilles Caron           | Tour de télécommunication   |
| 2. Nathalie Prévot        | Tour de télécommunication   |
| 3. Charles Morissette     | Telus (dépôt d'un document) |
| 4. Philippe Turcot        | Tour de télécommunication   |
| 5. Gérard Schafroth       | Telus                       |
| 6. Hélène Godmaire        | Telus                       |
| 7. Louis Côté             | Telus                       |
| 8. Louis-George Cournoyer | Telus                       |
| 9. Marcel Leboeuf         | Tour de télécommunication   |

#### **RÉSOLUTION 2017-01-018**

#### **TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – TELUS**

##### Note de la séance :

*Suspension de la séance à 21h17 et reprise à 21h30.*

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Telus a déposé une demande afin d'implanter une tour de télécommunication sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le domaine visé par cette demande est de juridiction fédérale et par conséquent, les compétences municipales sont limitées en la matière, de sorte qu'une municipalité ne peut pas prohiber sur son territoire, une tour de télécommunication, ni restreindre la prestation des services ou le fonctionnement des services offerts par une entreprise détenant une licence fédérale;

**CONSIDÉRANT** qu'Industrie Canada n'exige pas l'accord de la population ou des autorités locales pour autoriser l'implantation d'une tour de télécommunication;

**CONSIDÉRANT** que dans un tel contexte et malgré l'opposition clairement exprimée par la Ville à l'implantation d'une tour sur son territoire, il est à prévoir qu'Industrie Canada recommandera au ministère de permettre à Telus d'ériger une telle tour à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'Église Mont Rocher, aujourd'hui l'Église Communautaire Mountainview, propriétaire du site situé au 591 rue Mountainview, a signé un bail avec Telus autorisant cette dernière à y implanter une tour de télécommunication malgré que ce site soit situé dans une zone de « Conservation de type 1 » par la Ville d'Otterburn Park et la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que, depuis trois ans, les citoyens se sont exprimés en très grand nombre et à plusieurs reprises contre l'implantation d'une telle tour au 591 rue Mountainview, site accolé à plusieurs résidences;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de construire la tour sur le site du garage municipal situé sur la rue Bellevue soulève également une vive opposition des résidents;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne peut faire abstraction à toutes les considérations exprimées par elle et ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** que sur l'ensemble du territoire de la Ville, il n'y a qu'un site qui permet d'éloigner la tour des résidences, soit près de la clairière située dans les Bosquets Albert Hudon;

**CONSIDÉRANT** les démarches effectuées par la Ville pour connaître la position du propriétaire du site La Colonie Les Bosquets Albert Hudon afin que cette implantation se réalise sur son terrain;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2017-01-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 11 janvier 2017;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

**QUE** le conseil municipal entreprenne ou poursuive toute démarche auprès de Telus, La Colonie Les Bosquets Albert Hudon, la Société pour les enfants handicapés du Québec, la MRC de La Vallée-du-Richelieu et Industrie Canada pour faire en sorte qu'une tour de télécommunication soit implantée par Telus à Otterburn Park et que celle-ci le soit sur le site mentionné ci-dessus parce qu'il présente le moins de risques et d'inconvénients pour la Ville et les citoyens.

**RÉSOLUTION  
2017-01-019**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MAINLEVÉE – LOTS NUMÉROS 5 374 576 ET 5 374 577**

**CONSIDÉRANT** la résolution portant le numéro 2015-11-397 concernant la cession de terrain à des fins de parc, de terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel dans le secteur des Œillets/Des Groseilliers;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du développement domiciliaire de ce secteur, le conseil municipal a accepté la lettre d'engagement, datée du 24 novembre 2015 signée par le représentant de Gestion Guilmain inc., monsieur Yvan Guilmain, à l'effet de recevoir en argent, la cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel, fixée à 425 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'hypothèque consentie par Gestion Guilmain inc. en faveur de la Ville afin de garantir le remboursement de sa dette et de l'accomplissement de toutes ses obligations;

**CONSIDÉRANT** que la Ville consent à donner à Gestion Guilmain inc. une mainlevée et libérer l'hypothèque de la créance sur les lots portant les numéros 5 374 576 et 5 374 577 dès l'encaissement du paiement complet de la dette;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

**QUE** la Ville autorise la mairesse ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée concernant les lots 5 374 576 et 5 374 577, sur confirmation par le Service des finances et de la trésorerie de l'encaissement des sommes exigibles.

**RÉSOLUTION  
2017-01-020**

**EMBAUCHE DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE**

Note de la séance :

*Monsieur le conseiller Luc Lamoureux demande le vote.*

**ONT VOTÉ FAVEUR :** *Madame la conseillère Clarisse Viens et messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc-Fortin et Nelson G. Tremblay*

**ONT VOTÉ EN CONTRE :** *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Luc Lamoureux*

**CONSIDÉRANT** la démission de l'employé occupant le poste de directeur du Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidature a été lancé en vue de combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité de sélection;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :**

**D'EMBAUCHER** monsieur Philippe Lazure au poste de directeur du Service des travaux publics, à compter du 20 février 2017;

**QUE** le salaire annuel de monsieur Lazure soit fixé conformément à la classe 2, échelon 6, de l'échelle salariale 2017 des employés de niveau cadre;

**D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Lazure, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS**

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h47 à 22h23 :

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 1. <b>Guy Dubé</b>              | <b>Verglas – Nouveau-Brunswick</b>                                  |
| 2. <b>Amélie Roy</b>            | <b>Tour de télécommunication</b>                                    |
| 3. <b>Hélène Godmaire</b>       | <b>Telus</b>  |
| 4. <b>Louis Côté</b>            | <b>Telus / Embauche du directeur du Service des travaux publics</b> |
| 5. <b>Francis Moreau</b>        | <b>Telus</b>  |
| 6. <b>Charles Morissette</b>    | <b>Telus</b>  |
| 7. <b>Pierre-Marc Lanteigne</b> | <b>Telus</b>  |
| 8. <b>Stephane Boyer</b>        | <b>Telus</b>  |

9. Gérard Schafroth

Attentat à Québec / Appui au  
Nouveau-Brunswick

10. Jean-Pierre Latulippe

Différents sujets / Travaux diverses  
rues

**RÉSOLUTION  
2017-01-021**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 22h23.

---

Danielle Lavoie  
**Mairesse**

---

Me Julie Waite  
**Greffière**